



N° d'épreuve FFM — **210**
 Moto-Club — **ATC St Christophe**
 N° d'affiliation — **0799**
 Date — **17 avril 2022**
 Lieu — **SARDENT 23**
 Organisateur technique - **ATC St Christophe**
 E-mail — **atc.stchristophe**
 Téléphone — **0624848289**

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☐ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — **Jacque DIGNAT** Licence : **008805**
 Président du Jury ou Arbitre* — **Marylène SABOTIER** Licence : **021649**
 Membre du Jury — Licence :
 Membre du Jury — Licence :
 Commissaire technique responsable — **Michel SABOTIER** Licence : **021650**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description : nombre tours, zones par tour...
Senior 1	14	60	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€
Open	12	60	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€
Senior 2	12	80	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€
Seniors 3 +	12	80	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€
Senior 3	10	80	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€
Seniors 4+	8	80	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€
Senior 4	8	80	conforme aux rts	3 tours de 10 zones engagement 30€

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans : 80cc maximum
 11-14 ans : 125cc maximum
 15 ans et plus : cylindrée libre

Engagement :

Site Internet —
 Contact — **Kohen cathy 6 Pothiere 23140 Parsac**
 Téléphone — **0647119245** E-mail — **kohen.cathy@gm.com**

Article 4 Horaires Prévisionnels *

Contrôles Administratifs : **le 17/09 à partir de 8h00**
 Contrôles Techniques : **le 17/09 à partir de 8h30**
 Remise des prix : **18h30**

Départ : **9h30**
 Arrivée : **18h00**
**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche **Gueret**

Temps de trajet (en min) **14mn**

Article 8 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **puy Marseau**
 Adresse **23250 Sardent**

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ **OUI** ☒ **NON**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **5km**
 Temps global imparti **6h**
 Nombre d'OZT* **4**

**Officiels Commissaires de Zone Trial*



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **23/09/2022**

ATC ST CHRISTOPHE
 Les 12 Boisseaux
 Le Thell
 23000 ST CHRISTOPHE

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :
 Numéro :

N° d'épreuve FFM **210**
Moto-Club **ATC St Christophe**
Date **17 Avril 2022**
Lieu **SARDENT 23250**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date **17 Avril 2022**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement		Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00	12h00	Contrôles administratifs	▼	toutes catégories	
8h30	12h00	Contrôles techniques	▼	toutes catégories	
9h00		Réunion du Jury	▼		
9h30		1er départ	▼	toutes catégories	
18h00		Arrivée	▼	toutes catégories	
18h10		Réunion du Jury	▼		
18h30		Remise des Prix	▼	toutes catégories	
20h		Fin	▼		

ANNEXE

Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	☐ DIGNAT Jacques	008805
Arbitre	☐ SABOTIER Marylène	021649
Président du Jury	☐ SABOTIER Marylène	021649
Commissaire technique responsable	☐ SABOTIER Michel	021650
Directeur de course Adjoint	☐ NEYRAUD Céline	018201
Commissaire de zone	☐ Delphine DECOUT	197143
Commissaire de zone	☐ Catherine KOHEN	129510
Commissaire de zone	☐ Jacqueline NEYRAUD	018202
Commissaire de zone	☐ Philippe BAILLY	235731
Commissaire de zone	☐ AMATHIEUX Bernard	303597
Commissaire de zone	☐ LAVAUD Yannick	109097

